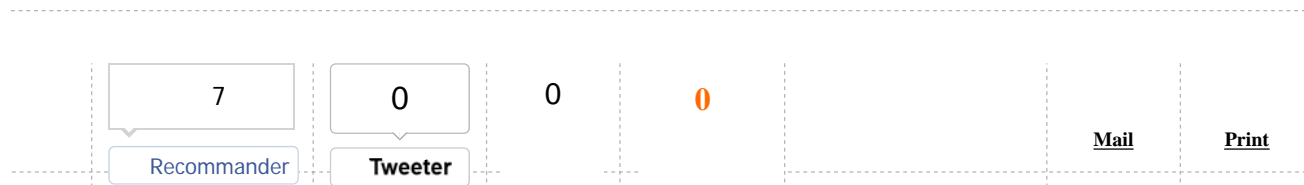


Les emprunteurs tendent à renégocier leur crédit hypothécaire à la baisse



Le nombre de clients qui veulent revoir leur prêt hypothécaire a doublé dans certaine(s) banque(s).

Reporters

BRUXELLES - Avec la dégringolade des taux hypothécaires, les emprunteurs engagés dans un crédit immobilier tentent de renégocier leur prêt. Les banques constatent une tendance à la hausse du nombre de ces clients désireux de revoir leur taux.

La dégringolade des taux hypothécaires ces derniers mois incite les emprunteurs déjà engagés dans un crédit immobilier à renégocier leur prêt. BNP Paribas Fortis, KBC et ING ont constaté une tendance à la hausse du nombre de clients désireux de refinancer leur crédit hypothécaire à taux fixe, a-t-on appris jeudi à l'agence à Belga. Chez Belfius, le nombre de demandes est resté stable.

«En comparant le 1er semestre 2011 et le 1er semestre 2012, les demandes de renégociation de crédit immobilier ont doublé», souligne BNP Paribas Fortis. D'après les chiffres de la Banque Nationale de Belgique, la fixation initiale du taux d'intérêt sur un prêt immobilier d'une durée supérieure à 10 ans se situait en juin 2012 à 3,67%. En 2011 à la même période, elle se trouvait à 4,12%.

«Le refinancement est intéressant lorsque l'écart entre le taux obtenu lors de la souscription du prêt et le nouveau taux est compris entre 0,5 et 1 point», explique l'Observatoire du Crédit et de l'Endettement (OCE). «Il est également important de comparer les taux d'intérêts proposés par les différentes banques et tenir compte des indemnités à payer avant de passer à l'acte. Les indemnités de renvoi (dédommagement à payer en cas de résiliation anticipée du contrat de crédit) s'élèvent à trois mois d'intérêts et dans le cas d'un changement de banque, les frais de notaire ne sont pas négligeables», conclut l'OCE.

Selon BNP Paribas Fortis, le refus de rachat de crédit reste très marginal (1%) et peut s'expliquer par diverses raisons comme le changement du risque ou de la situation du client, une durée restante de remboursement trop courte, ou encore par un ratio hypothécaire non équilibré (montant du

remboursement trop élevé par rapport aux revenus).

Chez ING, on se montre prudent. «Chaque dossier est examiné individuellement et l'on tient compte de l'historique du client», indique une porte-parole.

● [Recommander](#) { 7 }

● [Tweeter](#) { 0 }

● [0](#)